

**Séance ordinaire du 13 juin 2023**  
**Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal**  
**de la commune de PORTE-DE-SAVOIE**

**Délibération n°13062023D02\_2**

**Objet :** Affaires générales – Avis dans le cadre de l'enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale sollicitée par la société NOVALPQUARTZ à Sainte-Hélène du Lac (demande d'autorisation d'exploiter une installation de fabrication et de traitement de pièces de quartz)

Date de la convocation et de l'affichage : le 7 juin 2023  
 Nombre de conseillers en exercice : 29  
 Nombre de conseillers présents : 24  
 Nombre de pouvoirs : 4  
 Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0  
 Nombre de votants : 28  
 Pour : 28  
 Contre : 0  
 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 13 juin à 19h00, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Franck VILLAND, Maire.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
VILLAND Franck	X			
BAZIN Jean-Jacques	X			
LEVANNIER Caroline	X			
VELTRI Jacques	X			
BANNAY-CODET Martine		X		CHAPUIS Patrick
GUILLEMAT Serge	X			
FOURNIER Evelyne	X			
CHAPUIS Patrick	X			
DIARRA Aly		X		BAZIN Jean-Jacques
GALLET Daniel	X			
LOYET Gilbert	X			
BERARD Annie	X			
GUILLOT Jean-Marie	X			
GIRAUD Chantal	X			
CARREL Christine	X			
BILLARD Roger			X	
DUCRET Régine	X			
VIBOUD André	X			
CORDEL Lionel	X			
CHAMPONNOIS Fabien	X			
DEBERNARDI Séverine	X			
HENICKE Sarah	X			
AVILA Mylène		X		

Accusé de réception en préfecture  
 073-200085684-20230613\_13062023D02\_2-DE  
 Date de réception préfecture : 14/06/2023

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
PLAGNOL Jean-Luc	X			
LABORET Daniel	X			
BORDON Francine	X			
GARLATTI Ghislain	X			
DA SILVA Elodie	X			
GOAËR Yves		X		GARLATTI Ghislain

A été nommée secrétaire de séance : BORDON Francine.

**VU** les dispositions du code de l'environnement,

**VU** l'arrêté du Préfet de la Savoie n°ICPE-2023-036 du 5 mai 2023,

**VU** le dossier d'enquête publique réglementaire au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement déposée par la société NOVALPQUARTZ.

**Rapporteur** : Franck VILLAND, Maire.

**Exposé des motifs** : la société NOVALPQUARTZ située sur le parc d'activités d'ALPESPACE a déposé un dossier aux fins d'obtenir l'autorisation d'augmenter la capacité des installations de fabrication et de traitement de pièces de quartz qu'elle exploite sur le territoire de la commune de SAINTE-HELENE-DU-LAC.

Ce projet, dont la réalisation est soumise à autorisation préfectorale, doit faire l'objet d'une enquête publique conformément aux dispositions des articles R.123-1 à R123-24 du code de l'environnement.

Par arrêté en date du 5 mai 2023, le Préfet de la Savoie a prescrit une enquête du mardi 30 mai 2023 au mercredi 28 juin 2023 inclus.

La commune PORTE-DE-SAVOIE étant située dans le rayon d'affichage de cette enquête, il appartient au conseil municipal de rendre un avis.

Les principaux éléments du dossier, repris dans une note de présentation du projet, sont les suivants :

- **Demandeur de l'autorisation environnementale** : la société NOVALPQUARTZ, société spécialisée dans la production, la réparation et le traitement de pièces en quartz,
- **Objet du projet** : il s'agit pour la société NOVALPQUARTZ d'augmenter sa capacité de baignage et donc de stockage en acide fluorhydrique (puissant corrosif et agent décalcifiant) pour lui permettre de faire face à une augmentation de sa demande clients
  - Stockage acide fluorhydrique passage de 240 kg à 600 litres
  - Baignage de traitements passage de 1 400 à 2 800 litres.
- **Implantation du site et du projet** : la société occupe, sur 972.06 m<sup>2</sup>, le rez-de-chaussée du bâtiment Cleanspace localisé sur la commune de SAINTE-HELENE-DU-LAC (parc d'activités d'Alpespace) ; le projet s'insérera au sein du bâtiment.
- **Modalités de fonctionnement du site** : l'entreprise composée de 8 personnes fonctionne 5 jours sur 7 ; les locaux sont équipés d'un système anti-intrusion raccordé à une société de télésurveillance ; l'accès au bâtiment se fait uniquement par le biais de badge ou par interphone pour les visiteurs (même système d'ouverture pour le portail d'accès VL).
- **Présentation du process industriel** : l'activité de cette entreprise consiste au façonnage et traitement chimique de pièces de quartz (opérations de réparation, de conception ou de nettoyage de pièces)
- **Précisions sur les effluents liquides** : les eaux de rinçage des baignages seront traitées par une nouvelle station de traitement qui sera installée dans le local de traitement actuel du bâtiment occupé par la société NOVALPQUARTZ. Cette station appartiendra à la société qui aura la responsabilité de son fonctionnement.

Le dossier d'enquête comprend une étude d'impact environnemental, le principal risque portant sur la question du rejet des effluents issus des baignages d'acides ; il ressort du dossier que ce risque est cependant limité compte tenu des mesures de protection prévues par la société.

Le dossier comprenant l'ensemble des pièces est consultable sur le site de la Préfecture.

**Eléments complémentaires** :

Ces pièces en quartz sont constituées de dioxyde de silicium. La résistance du quartz aux produits chimiques corrosifs (acides...), aux hautes températures (point de fusion > 1 600 °C) et chocs thermiques, sa neutralité physique rendent les pièces en quartz plus appropriées que d'autres verres. Grâce au quartz, des pièces de maintenance (supports) sont fabriquées pour le secteur de la microélectronique. Les clients de NOVALPQUARTZ sont des grands comptes comme ST MICROELECTRONICS, SOITEC, le CEA, l'Université

Recus de réception en préfecture  
073-200083681-20230613-13062023D02\_2-DE  
Date de réception préfecture : 14/06/2023

de Grenoble... et également des clients qui utilisent des plaques de silicium dans leur production (panneaux solaires photovoltaïques, microélectronique...).

Dans le cas du projet NOVALPAQUARTZ, l'activité a déjà lieu (activité soumise au régime de la déclaration ICPE) dans le bâtiment. Dans le cadre de l'augmentation de l'activité, des aménagements intérieurs sont prévus ; il s'agit principalement de regrouper les stocks de produits et la station de traitement des effluents liquides à proximité de la production.

Au sujet des incidences notables du projet sur l'environnement en phase d'exploitation, il n'est pas attendu d'effet cumulé du projet NOVALPAQUARTZ avec les projets ayant fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale. Aucun effet cumulé du site NOVALPAQUARTZ avec d'autres projets n'est donc à analyser.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

Compte tenu des mesures de sécurité qui ont été prises pour préserver l'environnement  
Compte tenu de la présence de cette société sur le site d'ALPESPACE depuis de nombreuses années ;  
Compte tenu de l'intérêt de conserver sur notre territoire des sociétés de hautes technologies ;  
Compte tenu de l'intérêt de densifier les activités économiques sans consommation de foncier

- **EMET** un avis favorable au regard des conclusions de l'étude d'impact sur le projet d'augmentation de la capacité de stockage de ses installations classées sous le régime de la déclaration ICPE

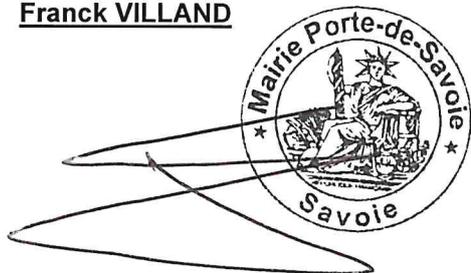
---

Fait et délibéré à PORTE-DE-SAVOIE le 13 juin 2023

Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du 15 juin 2023

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat le 14 juin 2023.

Le Maire,  
**Franck VILLAND**



Le secrétaire de séance,  
**Francine BORDON**

Accusé de réception en préfecture  
073-200083681-20230613-13062023D02\_2-DE  
Date de réception préfecture : 14/06/2023